



Parc Info N° 7 Février 2021

Ces dernières années, des épisodes de prolifération des populations de chenilles processionnaires du pin et du chêne ont été observés sur plusieurs communes du territoire francilien. Compte tenu de leurs caractéristiques urticantes, ces chenilles peuvent à certaines périodes de l'année, occasionner des troubles pour la sante humaine et animale. D'autre part, elles causent des dommages importants sur les arbres.

Pour lutter contre ce fléau, l'AFUL distribuera gratuitement des pièges et des nichoirs pour mésanges. Pour être éligible, il faut avant tout être résident. Les demandeurs devront remplir un formulaire où ils indiqueront leur nom, adresse et n° de lot, ainsi que le diamètre de chaque arbre. Ce document devra être déposé au bureau de l'AFUL ou envoyé par mail à aful@leparcdelesigny.com. Les formulaires sont disponibles sur le site de l'AFUL ou dans le bureau de l'AFUL. Comment va se dérouler la distribution: Les éléments (un piège et un nichoir par arbre) seront déposés chez vous, au plus tard, 3 jours après la réception du formulaire. Quand poser les pièges? A la fin de l'hiver ou au tout début du printemps. L'installation ne sera pas prise en charge par l'AFUL. Un mode d'emploi est fourni dans le kit du piège.



L'éco piège est un piège idéal pour se débarrasser des chenilles processionnaires. En effet, efficace, écologique et simple d'utilisation, vous n'aurez ni besoin d'insecticide, ni besoin d'attractif. Par un effet mécanique, les chenilles seront prises au piège dans le sac collecteur lors de la descente en procession.



La mésange est le plus grand prédateur naturel de la chenille processionnaire, sa présence sur des zones infectées est un atout primordial dans la lutte alternative contre la processionnaire. Une mésange peut en effet vider à elle seule le nid d'hiver de la processionnaire ou se servir dans votre collier éco piège comme dans un garde-manger.



Mode d'action :

L'éco piège est composé d'une collerette à disposer autour de l'arbre. Elle créera une barrière physique pour les chenilles descendant le long du tronc. Leur seule issue pour rejoindre le sol sera le tube, directement relié au sac de collecte. Les chenilles seront donc piégées dans le sac. Fin mai, vous pourrez retirer le sac et vous débarrasser des chenilles piégées. Pour se débarrasser des chenilles prises au piège, il suffit d'incinérer les chenilles transformées en chrysalides sans **ouvrir le sac** ou bien jeter dans les ordures ménagères en prenant soin de suremballer efficacement le sac collecteur afin d'éviter des risques d'urtication.

La mésange est peu sensible aux poils urticants et dans la majorité des prélèvements, elle va frapper l'insecte contre une branche pour séparer la peau du contenu et de la tête. Elle pourra ainsi l'ingérer sans danger.

Recommandations :

- Ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs cocons et surtout ne pas les toucher. L'éclosion a eu lieu 5 à 6 semaines après la ponte (éclosion durant l'été entre juin et septembre selon le climat),
 - Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid.
 - Ne pas étendre son linge près d'un arbre porteur d'un nid.
 - Porter des vêtements protecteurs dans les zones infestées (manches et pantalons longs),
 - Eviter de vous frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade,
 - En cas de doute, prendre une douche et changer d'habits en rentrant,
 - Après une 1ère réaction allergique aux poils de chenilles, il faut éviter tout nouveau contact car des réactions de plus en plus sévères sont à craindre.
- En cas d'apparition de symptômes sévères, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.**